



Execution forcée suite à jugement des prud hommes

Par **valye**, le **12/09/2014** à **13:22**

Bonjour,

Mon ex employeur à été comdamné suite à une astreinte qui avait été fixé par le conseil des prud hommes

Aujourd hui mon avocat me dit qu il vient de recevoir la GROSSE DU JUGEMENT et qu il l à fait parvenir à l huissier aux fins d'exécution forcée.

Combien de temps cela va t il mettre ? dois je prendre contacte moi même avec l huissier ?

Merci

Par **moisse**, le **13/09/2014** à **10:06**

Bonjour,

Si vous pensez que votre employeur a les moyens de payer, cela devrait être rapide.
Dans le cas contraire votre avocat vous indiquera l'échec de l'huissier et les mesures à prendre.

Donc pour l'heure vous ne pouvez qu'attendre.